

# Document d'Informations Clés

Ref.: FRBNPP02IC57-2022-03-16T09:06:44

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### Certificat Bonus Cappé sur une Action

<b>ISIN</b>	FRBNPP02IC57
<b>Cotation</b>	Euronext Access Paris
<b>Offre au public</b>	Oui (France)
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V.
<b>Garant</b>	BNP Paribas S.A.
<b>Producteur</b>	BNP Paribas S.A. www.produitsdebourse.bnpparibas.fr Appeler le 800 235 000 pour plus d'informations
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des marchés financiers (AMF)
<b>Date de production du Document d'Informations Clés</b>	16.03.2022 (09:06:44)

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### ► TYPE

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable.

### ► OBJECTIFS

L'objectif du produit est de vous apporter un rendement précis en fonction de conditions prédéfinies. Le produit a une échéance fixe et sera remboursé à la Date de Remboursement.

Les modalités de remboursement du produit sont les suivantes :

Si aucun Événement de Barrière ne s'est produit, vous recevrez à la Date de Remboursement un Montant de Remboursement qui équivaut au Niveau Bonus ou, s'il est supérieur, au Prix de Référence, étant toutefois précisé qu'il ne sera pas inférieur au Niveau Bonus. Le Montant de Remboursement est plafonné au Montant Maximum qui équivaut au Niveau Plafond.

Un Événement de Barrière se produit si la Valeur du Sous-Jacent est inférieure ou égale à la Borne Basse au moins une fois pendant la Période d'Observation.

Si un Événement de Barrière est survenu, vous recevrez un Montant de Remboursement qui équivaut au Prix de Référence. Le Montant de Remboursement ne peut pas être supérieur au Montant Maximum.

Vous subirez une perte si le Montant de Remboursement est inférieur au prix d'achat, auquel s'ajoutent les frais éventuels.

Vous ne pouvez prétendre à aucun droit ou prérogative au titre du Sous-Jacent (dividendes, droits de vote, par exemple).

<b>Date d'émission</b>	28.04.2021
<b>Date d'Évaluation</b>	18.03.2022
<b>Date de Remboursement</b>	24.03.2022
<b>Période d'Observation</b>	28.04.2021 jusqu'à 18.03.2022 (compris)
<b>Devise du produit</b>	EUR

<b>Borne Basse</b>	EUR 9,00
<b>Niveau Bonus</b>	EUR 14,00
<b>Niveau Plafond</b>	EUR 14,00
<b>Parité</b>	1
<b>Mode de règlement</b>	Règlement en espèces

<b>Sous-Jacent</b>	Credit Agricole SA (FR0000045072, www.credit-agricole.fr)
<b>Devise du Sous-Jacent</b>	EUR
<b>Marché de Référence</b>	Euronext Paris
<b>Valeur du Sous-Jacent</b>	Valeur du Sous-Jacent telle que déterminée en continu par le Marché de Référence
<b>Prix de Référence</b>	Cours de Clôture sur le Marché de Référence à la Date d'Évaluation

Les conditions du produit prévoient que si certains événements exceptionnels se produisent, (1) des ajustements peuvent être apportés au produit et/ou (2) l'Émetteur du produit peut rembourser le produit de manière anticipée. Lesdits événements sont précisés dans les conditions du produit et affèrent essentiellement au(x) Sous-Jacent(s), au produit et à l'Émetteur du produit. Le rendement (le cas échéant) que vous recevrez à la date de remboursement anticipé est susceptible de différer des scénarios décrits ci-dessus et d'être inférieur au montant que vous avez investi.

Tous les remboursements décrits dans le présent document (y compris les éventuels gains) sont calculés hors coûts, cotisations sociales et impôts applicables à ce type d'investissement.

### ► INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité du prix d'achat, auquel s'ajoutent tous les frais éventuels.
- disposent d'un horizon d'investissement à court-terme (jusqu'à trois ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.



Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipées potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez EUR 10 000,00. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### ► COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de EUR 10 000,00	
Scénario	Si vous sortez au 24.03.2022 (échéance)
<b>Coûts totaux</b>	EUR 14,64
Incidence sur le rendement (réduction du rendement)	0,15%

### ► COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,15%	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts liés à la sortie de votre investissement lorsqu'il arrive à échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,00%	L'incidence des coûts que nous prélevons pour gérer vos investissements.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 24.03.2022, ce qui correspond à l'échéance du produit.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit à la section « En quoi consiste ce produit? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Il n'est pas possible de récupérer votre argent avant l'échéance autrement qu'en vendant le produit sur la bourse où il est coté ou hors bourse.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit sur le marché secondaire, à un prix qui dépendra des paramètres de marché alors en vigueur, ce qui pourrait exposer le montant investi à un risque.

Soyez conscient que la cotation du produit est susceptible de prendre fin avant la Date d'Évaluation.

Dans des conditions de marché exceptionnelles ou en cas de défaillances/perturbations techniques, un achat et/ou une vente du produit peut/peuvent être temporairement entravé(e)s, voire impossible(s).

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit ou le producteur peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Warrants & Certificats 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, en envoyant un e-mail à [warrants.info@bnpparibas.com](mailto:warrants.info@bnpparibas.com), ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : [www.produitsdebourse.bnpparibas.fr](http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Tout document supplémentaire lié au produit et plus particulièrement le prospectus, tout supplément et les conditions définitives sont publiés sur le site internet de l'Émetteur, [www.produitsdebourse.bnpparibas.fr](http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr), conformément aux exigences légales. Pour obtenir des informations exhaustives - notamment les détails précis sur la structure du produit et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devriez lire ces documents.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.